



Marcel Parent
Maire d'arrondissement

Mot du maire d'arrondissement et des conseillers

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Voilà déjà 90 ans, naissait, le 5 mars 1915, la Ville de Montréal-Nord. Que de chemin nous avons parcouru depuis que les Sulpiciens, premiers propriétaires de la paroisse du Sault-au-Récollet, nous ont cédé les terres! Initialement, elle portait le titre de Ville de Montréal-Nord, mais, en 1959, elle perdait ce statut pour devenir Cité de Montréal-Nord, et ce n'est qu'en 1980 qu'elle reprenait son titre de Ville pour devenir, en 2002, un arrondissement de la grande Ville de Montréal. En s'associant avec Montréal, l'arrondissement sort gagnant et plus fort. De nombreuses constructions sont en cours de réalisation ou ont vu le jour ces trois dernières années. Il suffit de penser à la construction de la Maison culturelle et communautaire qui sera inaugurée à la fin de l'année et dont nous sommes particulièrement fiers, car elle résulte d'une belle concertation entre les organismes locaux, les gens d'affaires et les divers paliers gouvernementaux. Nous publions, dans cette édition de l'Infonord, quelques dessins en perspective des nouvelles constructions qui sont en cours de réalisation dans l'arrondissement, dont la Maison culturelle et communautaire.

Pour une troisième année consécutive, les données préliminaires nous indiquent que l'exercice financier 2004 devrait se conclure avec un surplus budgétaire. Le montant final sera divulgué lors de l'adoption des états financiers par le conseil de ville, vers le 31 mars prochain. Nous avons à cœur d'administrer sagement et avec intégrité l'arrondissement et nous faisons en sorte de lui donner tous les outils pour se développer et améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos citoyens. Nous entamons notre quatrième année de mandat avec l'assurance d'avoir respecté nos engagements envers vous. Nous désirons ardemment poursuivre dans cette voie et continuer ainsi à gérer les fonds publics efficacement. Par ailleurs, nous tenons à vous assurer que nous maintenons le cap sur notre principal objectif, soit celui de garantir des services de qualité au moindre coût pour vous tous. Sur ces propos, dans un esprit de transparence, nous vous invitons à lire les objectifs que nous nous sommes donnés pour l'année 2005.



Jean-Marc Gibeau
Conseiller de la Ville



James V. Infantino
Conseiller de la Ville



Normand Fortin
Conseiller d'arrondissement



Georgette Morin
Conseillère d'arrondissement

Sommaire

Budget 2005	2
Fuites d'eau...potable!	3
Objectifs des directions	4
Contrôle animalier	5
Pesticides	6
Montréal-Nord, ça se batit!	8
Culture	10
Congé scolaire	11
Sports	12
Jardins communautaires	13
Emplois d'été	14
Bottin téléphonique	16
Concours	16

Le budget 2005

2

Pour une troisième année consécutive, le budget de Montréal-Nord jouit d'une substantielle augmentation de 6,9 %, passant de 30 666 200 \$ à 32 785 700 \$. Seuls quatre autres arrondissements ont obtenu une augmentation légèrement supérieure à Montréal-Nord. Il faut se rappeler que, lors du premier budget, à la suite de la fusion, le budget de fonctionnement de l'arrondissement était de 27 841 200 \$, soit une dépense de 339 \$ par résidant. Avec l'adoption du budget de 2005, les dépenses par résidant de Montréal-Nord sont passées à 382 \$.

Pour l'année 2005, le portrait fiscal de l'arrondissement de Montréal-Nord se traduit par une augmentation du budget de l'arrondissement de 2 119 500 \$, de même que par une diminution du compte de taxes de 2,0 % pour les contribuables résidentiels.

LES POINTS FORTS DU BUDGET

Programme d'investissement

Développement social

Le 10 janvier dernier, lors d'une séance spéciale, le conseil d'arrondissement a accordé le contrat de la construction de la Maison culturelle et communautaire à l'entreprise de Construction T.E.Q. inc., au montant de sa soumission, soit 9 522 115 \$. Ce projet, subventionné aux deux tiers, était initialement évalué à 9 millions de dollars. Récemment, il a été bonifié à 12 millions de dollars, à la suite d'une consultation auprès de la population locale révélant l'importance d'ajouter, entre autres choses, une salle de spectacles. Pour nous aider à payer cet ajout de 3 millions de dollars, nous sommes allés chercher une subvention supplémentaire de 2 millions de dollars; ainsi la subvention du gouvernement provincial s'élève maintenant à 3,2 millions de dollars et celle de la Ville de Montréal, à 4,4 millions de dollars. Quant à la participation de l'arrondissement, elle se chiffre à 4,4 millions de dollars, soit un peu plus du tiers du coût total. Une bonne affaire pour l'arrondissement!

Loisirs

À la suite de l'adoption du Plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements communautaires, l'arrondissement investira cette année 500 000 \$ pour réaménager d'anciens parcs et 1 000 000 \$ pour acheter des terrains afin d'en faire des parcs.

Budget de fonctionnement

Travaux publics

Pour faire face à l'augmentation des coûts d'énergie et à la majoration des contrats concernant l'enlèvement de la neige ainsi que l'enlèvement et le transport des ordures et des matières recyclables, nous avons prévu un montant additionnel de 315 000 \$.

Le budget de plantation d'arbres est doublé, passant de 41 000 \$ à 82 000 \$, ce qui nous permettra d'embellir plus rapidement les principales rues de l'arrondissement.

Développement urbain

L'arrondissement accroît de 60 000 \$ sa contribution au Centre local de développement Anjou — Montréal-Nord qui, en 2005, travaillera à mettre sur pied des sociétés de développement commercial sur les rues de



Charleroi et Fleury et, plus particulièrement, en gérant un incubateur de jeunes entreprises.

Enfin, le conseil d'arrondissement est très fier des progrès réalisés depuis 2002, mais il demeure conscient du travail qu'il reste à faire au cours des prochaines années. Il sait qu'il devra poursuivre ses efforts pour accroître substantiellement son budget de façon à continuer à offrir de nouveaux services aux citoyens de Montréal-Nord.

Variation des charges fiscales entre 2004 et 2005

	Résidentiel	Non rés.	Global
Ahuntsic-Cartierville	-2,2%	0,5%	-1,1%
Anjou	-1,1%	5,3%	2,9%
Beaconsfield-Baie D'Urfé	2,3%	11,4%	4,2%
Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce	1,1%	0,6%	1,0%
Côte-Saint-Luc—Hampstead— Montréal-Ouest	6,4%	3,2%	6,0%
Dollard-Des Ormeaux—Roxboro	0,4%	3,7%	1,1%
Dorval—L'Île-Dorval	1,9%	5,1%	4,5%
Kirkland	3,2%	5,0%	4,1%
Lachine	-0,3%	2,3%	1,2%
LaSalle	-2,2%	5,6%	1,1%
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève— Sainte-Anne-de-Bellevue	4,3%	2,5%	3,8%
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	-2,6%	0,4%	-1,2%
Montréal-Nord	-2,0%	-0,2%	-1,3%
Mont-Royal	5,5%	9,6%	7,4%
Outremont	3,3%	5,8%	3,6%
Pierrefonds-Senneville	1,0%	5,8%	1,8%
Plateau-Mont-Royal	0,7%	1,4%	1,0%
Pointe-Claire	9,2%	10,0%	9,7%
Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles — Montréal-Est	-3,6%	4,0%	0,0%
Rosemont—La Petite-Patrie	-0,8%	0,9%	-0,2%
Saint-Laurent	5,8%	8,8%	7,9%
Saint-Léonard	-3,6%	0,4%	-1,8%
Sud-Ouest	-2,4%	1,4%	-0,5%
Verdun	-1,1%	0,2%	-0,8%
Ville-Marie	0,2%	0,9%	0,8%
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	-1,6%	-0,1%	-1,0%
Westmount	8,2%	9,0%	8,4%
VILLE	0,5%	2,8%	1,8%



Charge fiscale moyenne 2004-2005

	VALEUR MOYENNE 2005	TOTAL DES TAXES ET TARIFS		VARIATION	
		2005	2004	\$	%
RÉSIDENTIEL					
Unifamilial	139 772 \$	1 960 \$	1 997 \$	(37)	-1,8%
Copropriété	126 002 \$	1 781 \$	1 819 \$	(38)	-2,1%
Duplex	172 635 \$	2 482 \$	2 509 \$	(27)	-1,1%
Triplex	222 401 \$	3 262 \$	3 323 \$	(61)	-1,8%
4-5 logements	229 792 \$	3 350 \$	3 389 \$	(39)	-1,1%
6-11 logements	229 792 \$	3 838 \$	3 908 \$	(70)	-1,8%
Conciergeries	1 469 261 \$	24 829 \$	25 565 \$	(736)	-2,9%
NON RÉSIDENTIEL					
Commercial	418 811 \$	20 874 \$	21 006 \$	(131)	-0,6%
Industriel	579 994 \$	28 743 \$	28 752 \$	(9)	0,0%

Variation moyenne par catégorie d'immeubles résidentiels

	ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD		VILLE DE MONTRÉAL	
	NOMBRE D'IMMEUBLES	VARIATION MOYENNE	NOMBRE D'IMMEUBLES	VARIATION MOYENNE
Unifamilial	4 238	0,2%	145 918	1,0%
Copropriété (1 logement)	732	0,5%	88 179	6,3%
2-3 logements	5 378	0,1%	103 282	0,0%
4 logements et plus	1 638	0,3%	28 876	0,9%
Autres	24	-1,2%	891	7,3%
Total	12 010		367 146	
Variation moyenne des valeurs résidentielles		0,1%		1,4%

Variation moyenne par catégorie d'immeubles non résidentiels

	ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD		VILLE DE MONTRÉAL	
	NOMBRE D'IMMEUBLES	VARIATION MOYENNE	NOMBRE D'IMMEUBLES	VARIATION MOYENNE
Commercial et institutionnel	827	3,1%	20 341	2,9%
Industriel	257	5,2%	2 437	1,0%
Autres	176	-1,9%	11 614	-4,7%
Total	1 260		34 392	
Variation moyenne des valeurs non résidentielles		2,7%		2,1%

Fuites d'eau... potable!

Afin d'éviter de traiter en urgence les bris d'aqueduc, la Direction des travaux publics a mis sur pied un programme de prévention des fuites d'eau. Ainsi, tous les ans, un contrat ponctuel est accordé par soumission à une firme privée qui doit détecter les fuites d'eau sur les conduites d'aqueduc de divers tronçons prédéterminés de rues de l'arrondissement.

Le mandat de la firme se résume à détecter et localiser le plus précisément possible les fuites en employant la méthode appelée corrélation électronique. Cette méthode se résume à analyser les vibrations qui sont induites par la fuite d'eau en les interceptant avec des capteurs spécialement conçus à cet effet. Ce programme s'est avéré efficace, car environ 40 % des fuites ont pu être colmatées avant de surgir en surface et causer des dommages aux propriétés privées.

De plus, cette prévention nous permet de réaliser une économie réelle en eau potable, car une fuite interne d'eau peut prendre plusieurs années, voire des décennies avant d'émerger en surface. Elle peut même ne jamais émerger en surface! La production d'eau potable représente une dépense annuelle de plus de 1 milliard de dollars (soit 1 \$ pour 1 m³). Ce coût est relié au captage, à la filtration, au traitement, à la distribution dans le réseau d'aqueduc et au traitement de l'eau usée.

Nombre de fuites d'eau	Année
82	2000
69	2001
58	2002
51	2003
72	2004

Principaux objectifs

des cinq directions de l'arrondissement

4

Politique culturelle

Au début de l'année 2005, une première Politique culturelle sera adoptée par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord. Les recommandations du milieu culturel, des citoyens et des partenaires de l'arrondissement ont guidé cette politique.

Plan d'action en développement social

Un projet de Plan d'action en développement social, élaboré en 2004, sera soumis à la consultation publique, au début de l'hiver 2005, afin de définir les priorités dans ce domaine.

Plan directeur des parcs et des espaces verts

Découlant du chapitre d'arrondissement de Montréal-Nord du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, un Plan directeur des parcs et des espaces verts a été élaboré au cours de l'année 2004. Un imposant document préliminaire suggérant des principes directeurs, des enjeux, des objectifs et des actions devra franchir, au cours de l'année 2005, différentes étapes, dont l'une de consultation publique, avant d'être adopté par le conseil d'arrondissement.

Développement des collections

Tout au long de l'année 2005, la Division des bibliothèques acquerra environ 5 000 documents pour l'ouverture de la nouvelle bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire.

Inauguration du Centre d'activités Sauvé

Le nouveau Centre d'activités Sauvé sera inauguré sous peu. Cette nouvelle construction remplacera le chalet du parc Sauvé, qui avait brûlé à l'été 2002.

Réfection des piscines extérieures et des pataugeoires

Au printemps 2005, les bassins de trois piscines extérieures seront entièrement rénovés. De plus, des systèmes automatiques de traitement chimique seront installés dans nos quatre piscines extérieures et nos quatorze pataugeoires.

Réhabilitation de la zone industrielle

Une étude de positionnement de la zone industrielle sud et un plan d'action pour la réhabilitation de ce milieu seront déposés.

Favoriser la modernisation, la rénovation et l'entretien des bâtiments

Une attention particulière sera apportée pour améliorer la qualité du bâti existant en favorisant les travaux de modernisation, de rénovation et d'entretien.

Revitalisation commerciale de la rue de Charleroi

L'arrondissement prévoit mettre de l'avant un processus de revitalisation de la vocation commerciale de la rue de Charleroi.

Réalisation des projets prévus au programme des dépenses en immobilisations

Les principaux projets sont la construction de la Maison culturelle et communautaire, la réfection des rues et des trottoirs, l'aménagement de nouveaux parcs et la reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égout.

Ajout d'un numéro du bulletin Infonord

Nous avons publié trois bulletins municipaux en 2004. Or, cette année, grâce à une soumission annuelle qui nous a permis d'économiser sur l'impression de ces publications, nous pouvons ajouter un numéro de 8 pages. Dorénavant, les citoyens recevront par la poste quatre numéros de l'Infonord par année, soit à la quatrième semaine des mois de février, mai et septembre et à la première semaine du mois de décembre. Quant au Répertoire des services et des activités, il sera distribué par la poste à la troisième semaine du mois d'août.

Nouveau plan de l'arrondissement

Nous publierons, au cours de l'année, le nouveau plan de l'arrondissement comprenant les noms de rues, les principaux bâtiments publics ainsi que des renseignements pertinents sur nos cinq directions.

Mise en place d'oriflammes

Les oriflammes sont des bannières accrochées aux lampadaires, portant des messages d'intérêt public et agrémentant notre environnement urbain. Nous prévoyons en installer à certaines rues commerciales et stratégiques.

Mise à jour du site Internet

Nous bonifierons le site de plusieurs renseignements pertinents, tels les avis publics, les règlements et les avis de promulgation de règlements.

La guerre aux nids de poule

Aux périodes de dégel, nous assignerons quelques équipes pour ratisser systématiquement l'arrondissement afin de détecter et réparer tous les nids de poule.

Pavage du boulevard Henri-Bourassa

Au cours de l'été, le boulevard Henri-Bourassa sera repavé entre l'avenue Gariépy et le boulevard Lacordaire.

Propreté des lieux publics

Afin d'assurer une plus grande propreté des lieux publics les plus fréquentés, nous ajouterons une équipe pour vider les poubelles publiques et ramasser les débris au sol, entre les collectes déjà prévues.

Plantation d'arbres

Nous avons repéré quelques secteurs de l'arrondissement où le manque d'arbres est flagrant. Nous prévoyons remédier à cette situation en y effectuant une plantation massive d'arbres. Ainsi, nous améliorerons la qualité de vie des résidents de ce secteur, tout en l'embellissant.



Le contrôle animalier

assure plus de propreté et plus de services



Un règlement dicté par des règles de civisme

«La liberté s'arrête là où commence la liberté de l'autre». Pour vivre en société, nous devons prendre en considération autrui. C'est pour cette raison qu'il y a des lois et des règlements. Le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux a récemment été reconduit et mis à jour pour rehausser les services offerts sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Situation antérieure

Auparavant, nous devons nous référer à trois règlements municipaux pour retrouver tous les articles concernant cette réglementation. Le nouveau Règlement intègre toutes les dispositions relatives au contrôle des animaux dans un seul règlement. De plus, il détermine les applications, les normes et les responsabilités de chacun. Nous y avons conservé la plupart des dispositions contenues dans les règlements antérieurs datant de 1992.

Antérieurement, nous devons octroyer deux contrats à l'entreprise privée, soit l'un traitant du ramassage des animaux, et l'autre, de la disposition des animaux morts. Cette situation engendrait des problèmes d'opération, de gestion et de responsabilisation, tant pour le personnel de l'arrondissement que pour l'entrepreneur. Dans ces conditions, il était plus difficile de contrôler la pollution des lieux publics par les excréments de chien, de dépister la population canine et d'assurer le respect de la réglementation quant au nombre d'animaux domestiques permis par logement. Nous émettions en moyenne 800 licences de chien annuellement, pour une population canine estimée à au moins 2500 bêtes. Par ailleurs, depuis 1990, le prix d'une licence pour chien était toujours de 5 \$. Or, les frais d'émission de la licence et des services animaliers dépassent largement ce montant, ce qui explique la majoration du prix à 25 \$.

En résumé

L'octroi d'un contrat de 59 mois à la firme *Patrouille canine G.L.* sous la supervision de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, permet d'améliorer le contrôle animalier et le service de fourrière. Depuis le 1^{er} février 2005, cette firme fournit aux résidents tous les services relatifs au contrôle animalier tels la fourrière, les services d'urgence, les conseils, le prêt de cages pour animaux sauvages* et le service d'accueil. Toute requête concernant un animal errant, mort ou perdu doit désormais être adressée directement à l'entrepreneur : *Patrouille canine G.L.*, au 450 434-9702, et ce, 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

L'avantage le plus visible et le plus profitable que retire l'ensemble des citoyens de l'arrondissement grâce à l'application du nouveau Règlement réside dans l'amélioration de la propreté des lieux publics. En effet, pour inciter les gardiens d'animaux à respecter toutes les dispositions du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux, l'entrepreneur a reçu le mandat de patrouiller et de visiter les lieux publics et privés, sur une moyenne de 12 heures par semaine.

*Pour vous prévaloir du service de ramassage d'animaux sauvages, vous devez absolument utiliser les cages offertes par *Patrouille canine G.L.*

Pourquoi limite-t-on la quantité d'animaux domestiques par logement?

Les membres du conseil d'arrondissement ont décidé de maintenir la disposition du règlement antérieur datant de 1992, qui limite le nombre d'animaux domestiques à trois, dont un seul chien par logement, afin d'améliorer la propreté des lieux publics et privés de l'arrondissement et limiter les nuisances pour le voisinage. En effet, avec ses 7552 habitants au kilomètre carré qui font de l'arrondissement de Montréal-Nord l'un des arrondissements les plus densément peuplés à Montréal et avec une concentration de bâtisses à multiples logements locatifs, la population canine crée un impact réel sur la propreté des lieux et la salubrité des logements. De plus, l'effet d'entraînement a un impact nuisible marqué dans les bâtisses à logements multiples où un chien qui jappe, par exemple, entraîne l'aboiement des autres.

En comptabilisant le nombre de plaintes que nous avons reçues des citoyens, au printemps dernier, à propos de la malpropreté causée principalement par les excréments de chiens, nous pouvons affirmer que, malheureusement, ce ne sont pas tous les gardiens de chiens qui ont le souci de ramasser leurs déjections tant sur un terrain public que privé. Le Règlement n'a donc pas été modifié quant au nombre d'animaux domestiques permis par logement, mais plutôt révisé quant à la qualité de la gestion du service qui se rattache au contrôle animalier de l'arrondissement. En maintenant cette disposition du Règlement et en patrouillant plus assidûment, nous prévoyons améliorer la propreté des lieux publics de l'arrondissement et limiter les nuisances pour le voisinage.

Quelques règles élémentaires reconduites dans le nouveau Règlement

- ▶ Il est strictement interdit de maltraiter ou de faire acte de cruauté envers tout animal.
- ▶ Ramassez immédiatement les matières fécales de votre animal et disposez-en de façon hygiénique.
- ▶ Dans les rues, sur les trottoirs ou dans les places publiques, tenez toujours votre chien en laisse (d'une longueur maximale de 2,5 m). La présence d'animaux domestiques est interdite dans les parcs et terrains de jeux, qu'ils soient tenus en laisse ou non. Sont dispensées de cette disposition du règlement les personnes non voyantes accompagnées d'un chien-guide.
- ▶ Gardez votre animal sur votre propriété. Utilisez un moyen l'empêchant de sortir du terrain.
- ▶ Surveillez votre animal domestique afin de l'empêcher de causer des dommages aux personnes, aux autres animaux ou à la propriété.
- ▶ L'aboiement du chien est une source de nuisance par le bruit. Faites attention!

Lieux de vente des licences et renseignements

Voici les endroits où vous pouvez vous procurer une licence pour tout chien âgé de 60 jours et plus, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, au coût de 25 \$. Elle est gratuite si elle est demandée pour un chien-guide destiné à une personne non voyante ou malentendante, sur présentation d'une preuve médicale.

Mairie d'arrondissement :
4243, rue de Charleroi, 514 328-4038

Patrouille canine G.L. : 450 434-9702
(vente à domicile sur rendez-vous)



Chronique écologique :

les pesticides

6

À votre santé!

Le nouveau règlement interdisant l'usage des pesticides à des fins esthétiques est une bonne nouvelle pour la santé de nos citoyens, notamment pour nos enfants. Dans cette chronique, nous expliquerons les raisons qui ont motivé le conseil d'arrondissement à approuver ce règlement. Nous donnerons aussi quelques conseils pratiques pour entretenir et soigner votre pelouse, vous départir d'insectes indésirables ou pour contrer les mauvaises herbes.

Règlement municipal découlant d'une loi provinciale

Le Code de gestion des pesticides s'inscrit parmi les actions posées par le gouvernement provincial pour prévenir les risques que ces produits peuvent causer sur la santé humaine et sur l'environnement. Résultant d'une vaste consultation, cette réglementation audacieuse et avant-gardiste pour l'Amérique du Nord, a par la suite, été adoptée par plusieurs municipalités dont l'arrondissement de Montréal-Nord.

Des gains majeurs pour la santé et pour l'environnement

Les pesticides sont des substances chimiques, biologiques ou naturelles destinées à limiter ou à détruire en tuant un organisme jugé nuisible. De plus, l'utilisation des pesticides entraîne très souvent la contamination de la nappe phréatique, de l'air et du sol, et attaque au détour des organismes qui n'étaient pas visés par l'application de ces produits.

Si les pesticides sont utiles à certains égards, il n'en demeure pas moins que ce sont des produits nocifs comportant un danger pour la santé et l'environnement. Plusieurs études épidémiologiques indiquent des liens entre l'exposition due à l'utilisation des pesticides et les risques sur la santé, particulièrement chez les enfants. La santé et l'environnement sont des biens précieux dont nous avons la responsabilité de préserver. À cet égard, la réglementation sur l'utilisation restrictive s'imposait

(suite p.7)

Résumé du règlement

L'utilisation et l'application de pesticides sont interdites à l'extérieur des bâtiments, plus particulièrement dans un rayon de cinq mètres des zones sensibles*.

* Les zones sensibles sont : les aires de jeux des parcs municipaux et leurs terrains de sports fréquentés par des enfants de moins de 14 ans, les terrains de garderie et d'école et les espaces adjacents aux établissements de santé et de services sociaux, aux résidences pour personnes âgées et aux lieux de culte.

Sauf certains produits

Certains produits non toxiques sont autorisés partout en tout temps tels : tous les biopesticides reconnus par l'Agence fédérale de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), les huiles minérales et les ingrédients actifs autorisés à l'annexe II du Code de gestion des pesticides (2003, 135 G.O. II, 1653)**.

Les principales exceptions

Voici quelques situations d'exception où les pesticides sont permis.

- Pour traiter une zone infestée située à l'extérieur des zones sensibles*, conditionnellement à l'obtention d'un permis temporaire d'application.
- Dans les piscines et les étangs décoratifs ou les bassins artificiels en vase clos.
- Dans un rayon de 5 m autour des entrepôts et des usines de produits alimentaires afin d'assurer le contrôle de la vermine, conditionnellement à l'obtention du permis temporaire d'application.

Permis temporaire d'application

Vous devez vous présenter au comptoir d'accueil de la mairie, 4243, rue de Charleroi, pour en faire la demande. Ce permis coûte 10 \$ pour un citoyen et 25 \$ pour une corporation.

** Consultez le site : www.gouv.qc.ca, puis choisissez le ministère de l'Environnement, et finalement cliquez sur la loi banissant les pesticides.

Ingrédients actifs interdits pour l'entretien des pelouses

Catégories de pesticides	Ingrédients actifs interdits
Insecticides	Carbaryl
	Dicofol
	Malathion
Herbicides	2,4-D toutes formes chimiques
	Chlorthal diméthyl
	MCPA toutes formes chimiques
	Mécoprop toutes formes chimiques
Fongicides	Bénomyl
	Captane
	Chlorothalonil
	Iprodione
	Quintozène
	Thiophanate-méthyl

Ingrédients actifs permis même aux zones sensibles

Catégories de pesticides	Ingrédients actifs permis
Insecticides	Acétamipride
	Acide borique
	Borax
	Dioxyde de silicium (terre diatomée)
	Méthoprene
	Octoborate disodique tétrahydrate
	Phosphate ferrique
	Savon herbicide
	Spinosad
	Herbicides
Mélange d'acides caprique et pélagronique	
Savon herbicide	
Fongicides	Soufre
	Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium
Biopesticides	Ingrédients actifs homologués par le fédéral

d'elle-même. Aussi, nous vous invitons individuellement et collectivement à la respecter en limitant l'utilisation des pesticides aux situations d'exception en demandant un permis temporaire. En recourant aux solutions de recharge, vous donnez l'exemple à suivre.

Conseils pratiques pour une pelouse écologique

AU PRINTEMPS

Enlever le surplus de chaume

Lorsque l'eau de la fonte des neiges est absorbée, ratissez la pelouse pour éliminer le surplus de chaume tout en y laissant une mince couche puisqu'elle retient l'eau et protège le sol des brusques changements climatiques.

Aérer les sols compacts

Faites des trous dans la pelouse à l'aide d'un appareil qui retire de petites carottes de terre. L'aération permet une meilleure pénétration de l'air, de l'eau et des engrais. Cette opération est nécessaire lorsque vous rencontrez une bonne résistance en essayant d'enfoncer un crayon à une profondeur de 10 à 15 cm dans votre pelouse humide.

Ensemencer et terreauter

Pour obtenir un bon résultat, prévoyez entre 6 à 8 semaines de temps relativement chaud et humide (15 à 25°C) après l'ensemencement. Le compost (ou le terreau) ensemence le sol en micro-organismes équilibrant ainsi le pH, tout en lui fournissant les éléments nutritifs essentiels. Un épandage de terreau, tous les trois ou quatre ans, au printemps ou en automne, est suffisant.

Chauler (ph) et fertiliser

Faites analyser le sol afin de dépister les carences en éléments nutritifs.

Si votre sol est acide, le spécialiste vous recommandera l'épandage d'un produit à base de chaux dolomitique préférablement, que vous appliquerez après l'aération (chauler). Toujours selon l'analyse de votre sol, l'épandage d'engrais naturels pourra s'avérer bénéfique au printemps (fertiliser).

PENDANT TOUTE LA SAISON DE LA PELOUSE

Tondre

Nous avons pris la très mauvaise habitude de tondre trop court notre pelouse, la rendant ainsi vulnérable à la sécheresse et à l'envahissement par les mauvaises herbes. La hauteur de tonte idéale se situe à 7,5 cm (3 pouces). Par contre, une tonte à 5 cm (2 pouces) est recommandée au début et à la fin de la saison. En effet, au début de saison, elle stimule la croissance de la pelouse et, en fin de saison, elle prévient le développement des maladies.

Arroser

Pour éviter le gaspillage de l'eau potable, nous recommandons d'arroser au besoin. En général, on commence l'arrosage à la fin du

mois de juin. En absence de pluie, il faut appliquer 2,5 cm d'eau par semaine (entre 2 à 3 heures). Sachez qu'un arrosage excessif empêche les racines de bien s'enfoncer dans le sol, rendant ainsi la pelouse plus vulnérable. Arrosez le soir, afin d'éviter l'évaporation de l'eau.

Trucs pour éloigner les mauvaises herbes

Paillis protecteur

Les plates-bandes et les jardins recouverts de paillis sont en meilleure santé. Ils résistent mieux à la sécheresse et sont davantage exempts de mauvaises herbes.

Le compagnonnage

Certaines espèces de plantes éloignent les insectes nuisibles. Les odeurs fortes dégagées par certaines herbes ou plantes peuvent masquer la présence d'une culture aux insectes nuisibles.

Et inversement, certaines plantes attirent les insectes bénéfiques comme le carabe qui se nourrit, entre autres choses, de limaces, ou encore la coccinelle qui raffole des pucerons. Pour attirer les insectes bénéfiques, nous vous proposons de planter l'herbe à chat, le fenouil, l'achillée ou toute autre plante riche en pollen et en nectar. De plus, en utilisant des paillis, vous

leur fournirez un habitat où se reproduire. Faites-vous conseiller par le pépiniériste!

Potion contre les insectes indésirables

Mettre au mélangeur un bulbe complet d'ail, un petit oignon, 15 ml de poivre de Cayenne et 1 litre d'eau. Bien mélanger tous les ingrédients. Laisser reposer une heure environ pour laisser les sédiments se déposer. Passer à travers un filtre à café, puis ajouter 15 ml de savon liquide. Verser dans un vaporisateur. Voilà votre potion magique prête à être utilisée au besoin.

Arrosage adéquat

Les plantes arrosées exagérément sont plus attirantes pour les insectes. De plus, les sols détrempés favorisent le développement de maladies. Par exemple, les pucerons préfèrent les plantes fanées et mouillées. Arroser abondamment durant une plus longue période tous les deux ou trois jours est plus efficace que de courtes périodes d'arrosage tous les jours.

Sources

Site Internet

www.gouv.qc.ca, puis choisir le ministère de l'Environnement.

Publications

Maison propre et jardin vert, brochure produite par la Ville de Montréal
Guide d'entretien écologique de la pelouse, dépliant produit par le Jardin botanique de la Ville de Montréal.
Montréal sans pesticide, dépliant produit par la Ville de Montréal.
 Ces trois publications sont offertes gratuitement à la mairie d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix.

GRATUIT

Atelier - La culture sans pesticide

Un spécialiste du Jardin botanique viendra offrir un atelier sur la culture sans pesticide, à l'arrondissement de Montréal-Nord.

C'est gratuit!

Pour offrir l'atelier, un nombre minimum de 20 personnes est requis. Inscrivez-vous dès aujourd'hui en téléphonant à la mairie d'arrondissement : 514 328-4028.

L'atelier aura lieu entre le début mai et la mi-juin, en soirée, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. Nous confirmerons avec vous la date de l'atelier par téléphone.

Montréal-Nord, ça se bâtit!

8

Avez-vous remarqué toutes les constructions qui sont en cours de réalisation dans l'arrondissement? Montréal-Nord se développe à un rythme effréné. En effet, les projets foisonnent. Vous n'avez qu'à penser à la Maison culturelle et communautaire qui contribuera à la revitalisation du quartier nord-est de l'arrondissement, ou encore, aux projets résidentiels pour contrer la pénurie de logements. Nous vous présentons dans ces pages quelques projets qui se termineront au cours de l'année

(à l'exception de la coopérative d'habitation Estrella Del Sur dont la construction s'est terminée l'été dernier). L'arrondissement joue deux rôles importants dans ces projets. Premièrement, elle apporte un soutien et une expertise auprès des promoteurs afin de faciliter la réalisation du projet. Deuxièmement, elle s'assure que le bâtiment s'intègre bien dans son milieu et qu'il respecte les règlements municipaux et le Code de construction du Québec afin d'éviter les soucis aux futurs acheteurs ou locataires!



Maison culturelle et communautaire

12004, boul. Rolland

Construction adjacente à l'aréna Henri-Bourassa comprenant une salle communautaire, une salle de spectacles, une salle d'exposition, une halte-garderie, un resto, une bibliothèque-atelier et diverses salles polyvalentes.

Architectes : Lemay et associés, architectes
Cet édifice a reçu des subventions du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et de l'arrondissement pour sa réalisation.

Ouverture prévue : décembre 2005

Les habitations Pelletier

11519, av. Pelletier

Construction d'une habitation multifamiliale pour personnes âgées comprenant 235 logements, sur 6 étages.

Architecte : Antoine Chaloub, architecte
Promoteur : Solim

La construction de ce projet a reçu une subvention du programme : *Logement abordable Québec.*

Fin de la construction prévue : été 2005



Agrandissement de l'école Marie-Clarac

3541, boul. Gouin Est

Construction d'un gymnase et de salles de cours.

Architectes : Martin, Moris et Marcotte, architectes

Fin de la construction prévue : automne 2005





Château Bruxelles

3700, boul. Henri-Bourassa Est
Immeuble comprenant

53 condominiums, sur 6 étages

Architecte : Agapi, architecte

Promoteur : Groupe B.B.C. construction

Fin de la construction prévue :
printemps 2005

4



9



Les habitations les boulevards de Montréal-Nord

3230, boul. Henri-Bourassa Est
Immeuble locatif pour personnes âgées
en légère perte d'autonomie et à revenu
modeste, comprenant 37 logements,
sur 6 étages.

Architecte : Jacques Coulloudon, architecte

La construction de ce projet a reçu une
subvention du programme :

Logement abordable Québec.

Fin de la construction prévue : été 2005

5

Léger-L'Archevêque

4861, boul. Léger

Construction de 19 logements à coûts abordables, sur 4 étages

Architectes : Affleck, de la Riva, Brière, architectes

Promoteur : Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

Fin de la construction prévue : été 2005

6



Coopérative d'habitation Estrella Del Sur

10190-10192, boul. Saint-Michel

Construction d'un 16 logements, sur 3 étages

Architecte : Jacques Coulloudon, architecte

Projet terminé à l'été 2004

7

Château Lausanne

3220, boul. Henri-Bourassa

Construction de 21 condominiums, sur 4 étages

Architecte : Pierre Farley, architecte

Promoteur : IGR, construction inc.

Cette construction a reçu une subvention de Solidarité 5000 logements

Fin de la construction prévue : printemps 2005

8

9

Bâtiment multifamilial sur le boul. Henri-Bourassa

3863, 3865, 3867, boul Henri-Bourassa

Construction d'un bâtiment multifamilial locatif de 12 logements,
sur 3 étages.

Architecte : Christos Tserotas, architecte

Promoteur : Placements IONTA inc.

Fin de la construction prévue : printemps 2005

Programmation culturelle

10

SPECTACLES

Tous les spectacles sont présentés à la salle Désilets du Collège Marie-Victorin

Théâtre

L'oiseau vert... commedia dell'arte
Théâtre Tout à Trac
Le dimanche 6 mars 2005, 20 h



Les jumeaux vénitiens

Théâtre Denise Pelletier
Le dimanche 10 avril 2005, 20 h

Danse

Ay Flamenco

Un spectacle de Caravana Flamenca
Le dimanche 1^{er} mai 2005, 20 h

Renseignements et billetterie

Bibliothèque Henri-Bourassa : 514 328-4132

Espace 7000, salle Désilets : 514 328-3817

Frais : 17 \$ par billet

Frais de stationnement :

4 \$ par spectacle

Les sièges sont réservés et les billets ne sont ni échangeables ni remboursables. Toutes les taxes sont incluses.

BIBLIOTHÈQUES

Conférences et animations pour adultes

Bibliothèque Henri-Bourassa
Renseignements : 514 328-4125

Les mots partagés*

Joignez-vous à des petits groupes de Montréalais d'origines diverses

qui se rencontrent et partagent lectures, expériences et réflexions. Les jeudis, de 18 h 30 à 20 h 30
Les 24 février et 10 mars 2005
**Ce projet est réalisé par la Ville de Montréal et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec.*

Le Feng Shui et l'amour

Invité : David Tan,
Centre d'excellence de Feng Shui
Le mardi 22 février 2005, 19 h

L'espace retrouvé

Invitée : Sophie Legault,
organisatrice résidentielle
Le mardi 15 mars 2005, 19 h

Concert des oiseaux

Invité : Antoine Ouellette,
compositeur
Le mardi 26 avril 2005, 19 h

Rencontre des aînés

Bibliothèque Henri-Bourassa
Les mardis (1 mardi sur 3), 13 h 30

Nous vous invitons à une rencontre animée où vous ferez le plein de lectures et participerez à une activité des plus agréables (écoute musicale, jeux, lecture etc.). C'est un rendez-vous où nous vous offrons un service personnalisé.

Dates : les 15 février, 8 mars, 29 mars, 19 avril, 10 mai, 31 mai, 21 juin, 12 juillet, 2 août, 23 août, 13 septembre, 4 octobre, 25 octobre, 15 novembre et 6 décembre 2005.

De plus, un service de transport en autobus est offert. Les arrêts prévus du circuit sont les résidences du boulevard Gouin.
Renseignements : 514 328-4144



Animation pour les enfants

3 à 5 ans
Bibliothèque Henri-Bourassa
Les groupes doivent réserver : 514 328-4134

2 avril Le fantôme de l'érablière, conte québécois
30 avril Ikiata, conte africain
28 mai Le chrysanthème d'or, conte japonais

Le lapin qui voulait pondre des œufs

Invité : La Simagrée,
Théâtre de Marionnettes
Le mercredi 23 mars 2005, 10 h 30 et 13 h 15
Le jeudi 24 mars 2005, 10 h 30 et 13 h 15

Les livres s'envolent

5 ans et plus
Bibliothèque Belleville
2005
19 février Le loup ventre creux
19 mars J'craque pour toi mon coco
16 avril Vive le printemps
14 mai Un bisou pour maman

Poilplume raconte la noce des papillons

Invitée : Marie-Lyne Thibault,
comédienne
Le mercredi 4 mai 2005, 10 h 30 et 13 h 15
Le jeudi 5 mai 2005, 10 h 30

Rechercher à la bibliothèque... Ateliers d'aide à la recherche

La bibliothèque Charleroi est heureuse d'ajouter sur ses rayons la production d'un groupe d'élèves de l'école Saint-Vincent-Marie.

Les ateliers du samedi

Mensuellement, le samedi, à 14 h, un atelier d'animation du livre est offert à ta bibliothèque.

En effet, au cours de l'automne 2004, une centaine d'élèves de 3^e et 4^e années du primaire sont venus s'initier à la recherche documentaire à la bibliothèque Charleroi. Ces enfants de 8 et 9 ans, supervisés par le personnel de la bibliothèque et leur professeur, ont su repérer des livres aimés et utiles à leurs devoirs.

Animaginaire

6 à 9 ans
Bibliothèque Henri-Bourassa

2005

12 mars Corbeille de Pâques
9 avril Lunettes de fantaisie
7 mai Cornet à bonbons

En plus de se familiariser au catalogue électronique et aux ressources de leur bibliothèque de quartier, ils ont pu apprendre à mieux naviguer sur Internet et découvrir des sites pertinents. Ces ateliers adaptés aux besoins documentaires des élèves du 2^e cycle comprennent aussi des

Contes et légendes fantastiques

8 ans et plus
Bibliothèque Charleroi

2005

5 mars La dame aux œufs multicolores





Semaine du congé scolaire 2005

périodes de lecture pendant lesquelles les élèves sont invités à produire un livre. Nous poursuivons les ateliers à l'hiver et au printemps 2005 avec d'autres écoles.

Merci à Maxime Vézina et Mathieu Léger qui, au nom de la classe de 3^e année de Marie-Ève Bourgeois, de l'école Saint-Vincent-Marie, ont offert leur livre à la bibliothèque Charleroi. Le document traité et enregistré au catalogue est disponible sur place.

Une naissance, un livre

Nous sommes heureux de vous annoncer que, pour une quatrième année consécutive, les bibliothèques de l'arrondissement participent au programme «Une naissance, un livre». Abonnez votre enfant âgé de 0 à 1 an à la bibliothèque et recevez gratuitement la trousse bébé-lecteur.

Bilan du concours «Le monde de l'information en 3D, ma bibliothèque de quartier... je m'abonne!»

1 659 personnes des 4 983 nouveaux abonnés ont participé au concours «Le monde de l'information en 3D, ma bibliothèque de quartier... je m'abonne!», qui s'est déroulé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004.

Nous tenons à remercier vivement tous les participants et à féliciter les 25 gagnants qui ont reçu un livre-cadeau en guise de bienvenue.

Les nouveaux abonnés de tous âges étaient invités à participer au tirage hebdomadaire.

Merci à tous et au plaisir de vous revoir.

Cours - Horticulture

Théorie et pratique (selon le cours)
Au chalet du parc Primeau, 10958, av. Pelletier
De 19 h à 21 h 30

Dates

- Le mercredi 2 mars : semis intérieurs
- Le mercredi 16 mars : culture des fines herbes
- Le mercredi 30 mars : préparation d'un jardin après l'hiver
- Le mercredi 13 avril : réussir son potager
- Le mercredi 27 avril : petits jardins de ville
- Le mercredi 11 mai : les terrasses et les balcons fleuris

Inscriptions

À l'aréna Montréal-Nord, 11212, av. Garon, de 18 h à 21 h
Frais : 10 \$ par cours
Paiement : **argent comptant seulement**
Note : minimum de 10 personnes par cours

Preuve de résidence : vous devez présenter une preuve de résidence au moment de l'inscription. La priorité sera accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.
Renseignements : 514 328-4150

Activités pour toute la famille

Du 28 février au 4 mars 2005 - Aux bibliothèques



Scientoto-vocalologie

La voix dans tous ses états! Des chansons et des numéros accompagnés par des instruments bizarres et même souvent à cappella. Un spectacle musical théâtral qui fait découvrir les infinies possibilités du plus fascinant des instruments de musique : la voix humaine!

Invités : Jacinthe Gauthier et Victor J. Ménard

Bibliothèque Henri-Bourassa - lundi 28 février 2005, 14 h

Bibliothèque Charleroi - mardi 1^{er} mars 2005, 14 h

Bibliothèque Belleville - mercredi 2 mars 2005, 14 h

«Petits Génies»

Grand tournoi entre les bibliothèques

Cette année, les équipes qualifiées s'affronteront tout au long de la semaine, donnant la chance à tous les participants de jouer au moins deux matchs. Trois matchs menant à la grande finale sont prévus : lundi 28 février, mardi 1^{er} mars et mercredi 2 mars 2005, 15 h. Le calendrier spécifiant les équipes et le lieu sera offert à votre bibliothèque.

Grande finale : Bibliothèque Henri-Bourassa
jeudi 3 mars 2005, 15 h

Les films en rafale

Dans toutes les bibliothèques du 28 février au 4 mars 2005. Horaire offert à votre bibliothèque en février 2005.

Cinéma

Comédies et dessins animés... Du cinéma pour tous!
Mercredi 2 mars 2005

Les Incroyables

École Henri-Bourassa, 6051, boul. Maurice-Duplessis : 10 h
Centre de loisirs, 11121, av. Salk : 16 h

Les désastreuses aventures des orphelins Baudelaire

Centre de loisirs, 11121, av. Salk : 14 h

Frais : 1 \$ par film

Renseignements : 514 328-4150

Activités aquatiques - Hiver 2005

Nage libre familiale gratuite aux deux piscines intérieures : du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2005, de 13 h à 16 h



Semaine

du congé scolaire 2005 (suite)

12

Arénas - Hiver 2005

Horaire spécial — Patinage libre, gratuit pour tous

Aréna Montréal-Nord

Lundi 28 février, de 16 h à 17 h 15

Mardi 1^{er} mars, de 16 h à 17 h 15

Mercredi 2 mars, de 9 h à 10 h 15, de 14 h à 15 h 15

Jeudi 3 mars, de 13 h 30 à 14 h 45

Vendredi 4 mars, de 16 h à 17 h 15

Samedi 5 mars, de 19 h 30 à 20 h 45

Aréna Henri-Bourassa

Lundi 28 février, de 13 h 30 à 14 h 45

Mardi 1^{er} mars, de 16 h à 17 h 15

Mercredi 2 mars, de 13 h à 14 h 15

Jeudi 3 mars, de 16 h à 17 h 15

Vendredi 4 mars, de 9 h à 10 h 15

Samedi 5 mars, de 11 h 30 à 12 h 45

Dimanche 6 mars, de 16 h 30 à 17 h 45

Aréna Fleury

Lundi 28 février, de 17 h à 18 h 15

Mardi 1^{er} mars, de 12 h à 13 h 15

Mercredi 2 mars, de 17 h à 18 h 15

Jeudi 3 mars, de 9 h à 10 h 15

Jeudi 3 mars, de 19 h à 20 h 15 (Patinage libre pour adultes seulement)

Vendredi 4 mars, de 13 h à 14 h 15

Samedi 5 mars, de 15 h 30 à 16 h 45

Dimanche 6 mars, de 13 h 30 à 14 h 45

Camps de jour 2005

Programme d'accompagnement en loisirs pour les jeunes de 6 à 14 ans ayant des incapacités

Date limite pour l'inscription :
11 mars 2005, 12 h

Seul l'intervenant de l'institution fréquentée par l'enfant peut inscrire celui-ci auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en téléphonant au 514 328-4078 ou en faisant parvenir la fiche d'inscription du ministère des Affaires municipales, des sports et des loisirs par télécopieur, au 514 328-4064. Le nombre de places est limité.

La durée du camp est de deux semaines (fermé le 1^{er} juillet) et se déroule du 27 juin au 12 août 2005.

Activités

sportives

Activités aquatiques — Hiver 2005

À l'arrondissement de Montréal-Nord, les citoyens ont le choix entre deux piscines intérieures :

Piscine Calixa-Lavallée, 11345, av. Pelletier, 514 328-4170

Piscine Henri-Bourassa, 12005, av. Laurier, 514 328-4171

Nos cours de natation de la session «hiver 2005» se terminent le 20 mars aux deux piscines.

Si vous désirez vous inscrire aux cours de natation, vous pouvez le faire du lundi au vendredi, de 18 h à 21 h, directement à la piscine de votre choix.

Au moment de l'inscription, vous recevrez une carte d'assiduité qui vous donnera droit à 12 cours.

Le coût est de 12 \$ pour les enfants et de 30 \$ pour les adultes. Gratuit pour la clientèle de 60 ans et plus.



Aréna

Défi Junior

Ce tournoi se tiendra à l'aréna Montréal-Nord, du 4 au 10 avril 2005, selon le calendrier des joutes.

Tournoi Ringuette Montréal-Nord 2005, 8^e édition

Ce tournoi se tiendra aux arénas Henri-Bourassa et Fleury, du 4 avril au 10 avril 2005, selon le calendrier des joutes de ringuette.

Gala du Patinage artistique de Montréal-Nord

Ce gala se tiendra à l'aréna Montréal-Nord, du 15 au 17 avril 2005.





Les jardins

communautaires - Été 2005

13

Baseball Mineur – Inscriptions 2005

Endroit : local du Baseball Mineur Montréal-Nord

À l'arrière de l'école secondaire Henri-Bourassa, sur le boulevard Maurice-Duplessis, près du boulevard Rolland. Emprunter la descente vers le stationnement des professeurs jusqu'aux terrains de tennis, petit passage entre les terrains de tennis et l'école.

Dates

Vendredi 4 mars, de 19 h à 21 h
Samedi 5 mars, de 12 h à 15 h
Vendredi 11 mars, de 19 h à 21 h
Samedi 12 mars, de 12 h à 15 h
Vendredi 18 mars, de 19 h à 21 h
Samedi 19 mars, de 12 h à 15 h
Vendredi 25 mars, de 19 h à 21 h
Samedi 26 mars, de 12 h à 15 h
Vendredi 1^{er} avril, de 19 h à 21 h
Samedi 2 avril, de 12 h à 15 h
Vendredi 8 avril, de 19 h à 21 h
Samedi 9 avril, de 12 h à 15 h
Vendredi 19 avril, de 19 h à 21 h
Samedi 20 avril, de 12 h à 15 h
Vendredi 22 avril, de 19 h à 21 h
Samedi 23 avril, de 12 h à 15 h
Jeudi 28 avril, de 19 h à 21 h
Vendredi 29 avril, de 19 h à 21 h
Samedi 30 avril, de 12 h à 15 h

Tarifs

Catégorie Atome à Midget inclusivement : 130 \$
(année de naissance : 1988 à 1997 inclusivement)
Catégorie Novice : 100 \$
(année de naissance : 1998 à 2001 inclusivement)
Ce montant inclut le dépôt de 10 \$ pour le prêt d'uniforme;
dépôt remis à la fin de la saison.

Modalités de paiement

- Argent comptant ou chèque.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cours de saison.
- Rabais familial : 1^{er} enfant, plein montant, 2^e enfant et plus, demi-tarif de la base de cotisation, plus dépôt de 10 \$ pour le prêt d'uniforme.
- Amène un ami avec toi et tu obtiendras 10 \$ de rabais sur ton inscription.

Documents obligatoires lors de l'inscription

- Preuve de résidence 2005, par exemple : original d'un compte de taxes ou d'Hydro-Québec ou un bulletin scolaire 2005.
- Nouveau joueur : preuve d'âge, original de la carte d'hôpital et non la carte d'assurance maladie, certificat de naissance ou bulletin scolaire 2005.

Renseignements : Josée Lemieux, registraire et présidente du
Baseball Mineur de Montréal-Nord, 514 324-5477

Qu'est-ce que le jardinage communautaire?

C'est l'une des plus belles activités de loisir, de plein air et d'éducation populaire qui consistent à cultiver à peu de frais son propre jardin dans un endroit spécialement aménagé à cette fin.

Qui peut participer?

L'activité s'adresse à tous les résidents de Montréal, jeunes, adolescents, adultes et personnes âgées. Priorité accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Combien de jardins?

Le nombre de jardinets se répartit comme suit :
120 parcelles de 4,5 m x 4,5 m (15 pi x 15 pi).

Tirage au sort

Environ 60 jardins seront tirés au sort vers la mi-avril, si le nombre de coupons d'inscription reçus est supérieur au nombre de jardins offerts. Ceux qui seront choisis auront la chance de cultiver leur jardin au cours de la saison et ils seront convoqués à une soirée publique qui se tiendra à la mi-mai.

Frais d'inscription en argent comptant seulement

Adulte : 25 \$, taxes incluses
Jeune de 10 à 15 ans : 10 \$

Une carte de membre 2005 sera remise à tous les jardiniers, lors de l'acquittement des frais d'inscription.

N.B. – Les frais d'inscription ne valent que pour une saison et sont renouvelables à chaque année.

Coupon d'inscription Jardins communautaires – Été 2005

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
App. : _____ Code postal : _____
Tél. : _____
Âge : _____

Retourner à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, arrondissement de Montréal-Nord,
4255, place de l'Hôtel-de-Ville, Montréal-Nord (Québec) H1H 1S4
Date limite : le vendredi 11 mars 2005

Pour les anciens :
Si je suis choisi, je désire conserver le même jardin que l'an dernier.

N.B. – Si oui, indiquer le numéro du jardin _____

Arrondissement de Montréal-Nord

Emplois d'été 2005

14

Procédure de soumission de candidature

Marche à suivre

Les candidats doivent remplir un formulaire intitulé «Demande d'emploi», de la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord. Pour tous les secteurs, à l'exception du secteur aquatique, ce formulaire est disponible à la Division des ressources humaines, au 4255, place de l'Hôtel-de-Ville. Pour le secteur aquatique, ce formulaire est disponible au Centre de loisirs, au 11121, avenue Salk. La date limite pour le retour des formulaires dûment complétés est le **jeudi 10 mars 2005**.

Information générale

Tous les postes offerts peuvent être occupés aussi bien par des femmes que par des hommes. La priorité est donnée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ceux qui désirent postuler à plusieurs emplois doivent remplir une demande par secteur et sont priés d'indiquer l'ordre de priorité quant au poste désiré.

Exigence spécifique obligatoire

Preuve de statut d'étudiant : une lettre officielle émise par le Bureau du registraire de l'établissement scolaire fréquenté est exigée, pour la session d'hiver 2005, pour les secteurs suivants : camps de jour et aquatique.

Secteur camps de jour

Emploi

Coordonnateur du programme des camps de jour 6-14 ans

Sélection par entrevue (2 postes)

Fonctions

Planifier, organiser, superviser le programme d'activités.

Exigences

- Avoir fait des études en éducation physique, techniques de loisirs ou dans un domaine connexe.
- Posséder de l'expérience dans le domaine de l'animation récréative

spécialement auprès des jeunes de 6 à 14 ans.

- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

Durée de l'emploi

15 semaines, du 9 mai au 19 août 2005 inclusivement, et un stage de formation qui aura lieu les 18 et 19 juin 2005, de 9 h à 17 h, ainsi que les 20, 21, et 22 juin 2005, en soirée.

Horaire de travail

7 semaines de 3 jours, 7 semaines de 40 heures, du lundi au vendredi, 1 semaine de 35 heures, du lundi au vendredi.

Salaire

Selon la convention collective.

N.B. – Le statut d'étudiant n'est pas obligatoire pour ces fonctions. L'allocation d'automobile est de 0,43 \$ par kilomètre.

Emploi

Animateur du programme des camps de jour 6-14 ans

(56 postes)

Fonctions

Travail d'animation auprès des enfants de 6 à 14 ans fréquentant les camps de jour.

Exigences

- Être étudiant au secondaire, avec stage de formation en animation de la Ville ou autre accréditation en animation (exemple : YMCA ou Bois-de-Boulogne).
- Être étudiant en éducation physique ou en techniques de loisirs ou études connexes.
- Posséder de l'expérience en animation est souhaitable (scoutisme, parascolaire).

Durée de l'emploi

7 semaines, du 27 juin au 12 août 2005 inclusivement, en plus des inscriptions et du stage de formation pré-camp.

Horaire de travail

Du lundi au vendredi, environ 35 heures par semaine, et un stage de formation pré-camp qui aura lieu les 18 et 19 juin 2005, de 9 h à 17 h, ainsi que les 20, 21 et 22 juin 2005, en soirée.

Salaire

Selon la convention collective.

Emploi

Moniteur de tennis

(1 poste)

Fonctions

Travailler à la préparation, à la diffusion et à l'évaluation des programmes d'enseignement du tennis destinés aux jeunes et aux adultes. Participer à l'organisation et au bon fonctionnement des ligues et des tournois.

Exigences

- Avoir reçu le degré instructeur de la Fédération québécoise de tennis.
- Formation et expérience reconnues en tennis.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

Durée de l'emploi

14 semaines, du 17 mai au 19 août 2005 inclusivement.

Horaire de travail

7 semaines, à temps partiel, d'environ 20 heures et 7 semaines, à temps plein, d'environ 35 heures.

Salaire

Selon la convention collective.

N.B.— Le statut d'étudiant n'est pas obligatoire pour la fonction de moniteur de tennis. L'allocation d'automobile est de 0,43 \$ par kilomètre.

Secteur jardins communautaires

Emploi

Coordonnateur-coordonnatrice des jardins communautaires

Fonctions

Travailler à la préparation et à l'attribution des jardinets, superviser le déroulement de l'activité tout au long de la saison. Contribuer, par ses conseils aux usagers, au succès d'une bonne récolte. Voir à l'approvisionnement du matériel requis. Participer à l'organisation d'une épluchette de blé d'inde en fin de saison. Fournir un rapport détaillé à ses supérieurs à la fin de la saison.

Exigences

- Être âgé de 18 ans et plus.
- Avoir un degré de connaissances suffisantes en agriculture.
- Être disponible pendant la saison estivale.
- Posséder de l'expérience dans cette discipline.
- Aptitude à travailler avec le public.

- Avoir le sens des responsabilités et posséder un bon jugement.

Durée de l'emploi

21 semaines, du 2 mai au 23 septembre 2005 inclusivement.

Horaire de travail

11 semaines, à temps partiel, d'environ 20 heures et 10 semaines, à temps plein, d'environ 35 heures.

Salaire

Selon la convention collective.

Secteur aquatique

Informations générales

Qualification minimale et obligatoire

Tout candidat à un poste dans le secteur aquatique doit, en plus des exigences générales obligatoires, faire la preuve qu'il détient le certificat de sauveteur national, option piscine, délivré par le Service national des sauveteurs inc. (il doit être toujours valide).

Épreuve de 800 m en 18 minutes

Tous les aspirants à un poste dans le secteur aquatique doivent réussir une épreuve de natation, qui se tiendra le 4 mars 2005 à la piscine Henri-Bourassa et le 8 avril 2005 à la piscine Calixa-Lavallée. Veuillez prendre un rendez-vous avant le **3 mars au Centre de loisirs**.

Horaire de travail

Selon les besoins de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Emplois

Coordonnateur — Piscine extérieure

Sélection par entrevue (4 postes)

Coordonnateur des pataugeoires

Sélection par entrevue (1 poste semaine, 1 poste fin de semaine)

Fonctions

S'occuper de la piscine extérieure ou de la pataugeoire, principalement comme responsable des activités, du personnel, des équipements, de la qualité de l'eau et de l'application de la réglementation qui régit les bains publics au Québec.

Exigences particulières

- Avoir un certificat en soins d'urgence aquatique (S.U.A.) émis par la Société de sauvetage.
- Posséder une expérience de trois étés dans le milieu des piscines municipales serait un atout.



- Habileté à diriger des surveillants-sauveteurs.
- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les piscines et les patageoires.
- Habileté à obtenir et à conserver une eau saine, propre et équilibrée.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

Exigences particulières pour le coordonnateur des patageoires

- Connaître le fonctionnement du filtre au sable.
- Posséder un permis de conduire valide et une automobile.

Durée de l'emploi

13 semaines, du 30 mai au 27 août 2005 inclusivement.

1 poste de coordonnateur patageoires, à 35 heures par semaine.
1 poste de coordonnateur patageoires, à 12 heures par semaine.
4 postes de coordonnateur piscines extérieures, à 35 heures par semaine.

Salaire

Selon la convention collective.

N.B. — Pour les coordonnateurs des patageoires, l'allocation d'automobile est de 0,43 \$ par kilomètre.

Emploi

Surveillant-sauveteur-chef — Piscine extérieure

Sélection par entrevue (8 postes)

Fonctions

Sous l'autorité du coordonnateur, agir à titre de surveillant-sauveteur. En son absence, agir à titre de coordonnateur.

Exigences particulières

- Avoir un certificat en soins d'urgence aquatique (S.U.A.).
- Connaître les règlements provinciaux et municipaux qui régissent les bains publics au Québec.
- Posséder une expérience de deux étés dans le milieu des piscines municipales ou des connaissances équivalentes serait un atout.
- Connaître le fonctionnement du filtre à terre diatomée.

Durée de l'emploi

12 semaines, du 6 juin au 27 août 2005 inclusivement.

Salaire

Selon la convention collective.

Emploi

Surveillant-sauveteur — Piscine extérieure ou patageoire

(44 postes)

Fonctions

Assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs.

Effectuer divers travaux de nettoyage et d'entretien.

Veiller à l'application des règlements municipaux et animer le public.

Durée de l'emploi

10 semaines, du 20 juin au 27 août 2005 inclusivement.

Salaire

Selon la convention collective.

Emplois

Moniteur de natation — Piscine intérieure

Surveillant-sauveteur — Piscine intérieure

(11 postes)

Fonctions

Durant la leçon, élaborer une suite de mises en situation dans le but d'apprendre à nager. Assurer la surveillance et la sécurité de la clientèle durant la leçon et la nage libre.

Exigences particulières

- Avoir son attestation municipale pour enseigner la natation.
- Habileté à enseigner la natation conformément au programme municipal, c'est-à-dire avoir déjà enseigné aux piscines intérieures de l'arrondissement de Montréal-Nord.
- Avoir une formation spécialisée pour les cours d'aqua-forme, aqua-gym, aqua-jogging, prénatal et postnatal, et pour les aînés, est un atout.

Durée de l'emploi

12 semaines, du 30 mai au 19 août 2005 inclusivement.

Salaire

Selon la convention collective.

Emploi

Préposé à l'accueil — Piscine intérieure

Sélection par entrevue (2 postes)

Fonctions

Accueillir la clientèle et contrôler l'accès, donner tous les renseignements demandés sur le programme, répondre au téléphone, prendre les inscriptions, percevoir les frais de cours et rédiger des rapports journaliers. Assurer la surveillance des endroits où il est appelé à travailler.

Exigences particulières

- Avoir une bonne connaissance des tâches et des règles administratives concernant le programme aquatique.
- Habileté à informer la clientèle sur les choix possibles des activités au programme, du contenu et du calendrier des cours de natation, des périodes de nage libre et des règlements de sécurité à la piscine.
- Être ordonné, dynamique et d'une nature accueillante.

Durée de l'emploi

12 semaines, du 30 mai au 19 août 2005 inclusivement.

Salaire

Selon la convention collective.

Secteur parc

Emploi

Gardien de parc (poste auxiliaire)

(26 postes)

Fonctions

Maintenir en bon état les lieux qui lui sont confiés et effectuer les travaux d'entretien des terrains de balle, de tennis, des aires de jeux, des chalets, des abris-soleil, etc.

Ramasser les déchets, feuilles mortes et autres rebuts.

Assumer la surveillance dans les parcs et faire appliquer les règlements municipaux relatifs au bon ordre.

Exigences particulières

- Savoir lire, écrire et parler correctement le français.
- Connaître le Règlement 1512 régissant les parcs.
- Réussir un test d'aptitude.
- Attestation souhaitable d'études : 3^e secondaire ou 9^e année ou équivalent reconnu.

Qualités requises

Habileté à maintenir l'ordre et à inspirer le respect de l'autorité. Être en bonne forme physique.

Exigence générale

- Être disponible selon l'horaire de travail prévu.

Exigence particulière

- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires.

Durée de l'emploi

17 postes : du 2 mai au 26 août 2005 inclusivement.

9 postes : du 13 juin au 12 août 2005 inclusivement.

Salaire

Selon la convention collective.

Secteur travaux publics

Emploi

Journalier (poste auxiliaire)

Fonctions

Travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches manuelles concernant les activités propres à la Direction des travaux publics.

Exemples : balayer les rues, ramasser les feuilles, déboucher et vidanger les puisards, creuser des tranchées, aider à la pose des formes, charger et décharger des camions, procéder à la mise en place de plaques de gazon, niveler les terrains, effectuer la tonte de gazon.

Atout

Détenir une attestation du cours de formation en santé et sécurité du travail pour les travaux publics et de construction, et sur les matières dangereuses (S.I.M.D.U.T.).

Les candidats ayant déjà travaillé pour l'arrondissement et dont les services n'auront pas été satisfaisants ne seront pas considérés.

Les candidatures recueillies seront en réserve selon les besoins de la Direction des travaux publics.

Priorité accordée aux résidents de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Salaire

Selon la convention collective.

Emploi

Étudiant-journalier (poste auxiliaire)

Durée de l'emploi

Environ 16 semaines, de mai à la fin d'août 2005.

Fonctions

Travaux divers reliés à la fonction de journalier, comme la tonte de gazon.

Exigences

- Être âgé de plus de 17 ans au 1^{er} juillet 2005.
- Fournir une preuve de statut d'étudiant : une lettre officielle émise par le Bureau du registraire de l'établissement scolaire fréquenté est exigée de tous les candidats, pour la session hiver 2005.
- Présenter la carte d'étudiant.

Salaire

Selon la convention collective.



Concours : gagnez un encadrement

Participez à notre concours et courez la chance de gagner un bel encadrement représentant une scène de la vie du début du XX^e siècle de l'arrondissement! Vous n'avez qu'à répondre à notre question.

Vous avez jusqu'au 16 mars 2005 pour nous faire parvenir le sondage par la poste, par télécopieur, par courriel ou en personne. Le tirage aura lieu à la séance du conseil, le 17 mars prochain.

De quelle façon obtenez-vous les renseignements de votre arrondissement?

Veillez mettre par ordre de priorité, de 1 à 7 (le 1 étant le plus fréquent).

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Répertoire des services et des activités de l'arrondissement | <input type="checkbox"/> En téléphonant à l'arrondissement |
| <input type="checkbox"/> Bulletin municipal Infonord | <input type="checkbox"/> En vous présentant à la mairie d'arrondissement |
| <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Journal local |
| <input type="checkbox"/> Courriel | <input type="checkbox"/> <i>Le Guide de Montréal-Nord</i> |

Autre, spécifiez : _____

Nom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Concours : gagnez un encadrement

Direction des affaires publiques et du greffe
À l'attention de : M^{me} Claire Gélinas
4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

Télécopie : 514 328-4299
Courriel : info@mtlnord.ca

Bottin téléphonique

Urgence – Police – Incendie9-1-1
Service de sécurité incendie de Montréal — Renseignements 514 280-1224
Service de la police (quand c'est pressant mais pas urgent) 514 280-2222
Poste de quartier 39 (4707, rue de Charleroi) 514 280-0139
Poste de quartier 40 (6100, boul. Henri-Bourassa) 514 280-0140

Urgence travaux publics (24 h sur 24, 7 jours sur 7) 514 328-4100
4250, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 1T3

Mairie d'arrondissement

4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord H1H 5R5

Information générale (jour) 514 328-4000
Renseignements aux citoyens (jour) 514 328-4038
Notre site Internet www.ville.montreal.qc.ca
..... et sélectionnez l'arrondissement de Montréal-Nord
Notre adresse électronique info@mtlnord.ca

Direction des affaires publiques et du greffe 514 328-4028
Secrétariat du greffe 514 328-4027
Direction des services administratifs 514 328-4033
Ressources humaines 514 328-4090
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises . . . 514 328-4017
Direction de la culture, des sports, des loisirs et
du développement social 514 328-4150
Arénas (secrétariat) 514 328-4160
Centre de loisirs - Activités aquatiques (secrétariat) 514 328-4152
Piscine Calixa-Lavallée 514 328-4170
Piscine Henri-Bourassa 514 328-4171
Bibliothèque Henri-Bourassa 514 328-4125
Bibliothèque Charleroi 514 328-4135
Bibliothèque Belleville 514 328-4140

CLD-CDEC Anjou – Montréal-Nord, 11211, av. Hébert 514 353-7171
Point de service de la cour municipale –
Saint-Léonard, 8400, boul. Lacordaire 514 328-8440
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est 514 872-3101
Patrouille canine G.L. 450 434-9702

L'équipe de l'Infonord

Production : Direction des affaires publiques et du greffe

Coordination : Céline Grenier, Claire Gélinas

Rédaction : Gilles Bolduc, Sylvie Cantin, Céline Dénomée, Claire Gélinas, Marie-Agnès Guichard, Monique Lalonde, Mathieu Lapierre, Philippe Leporé, Yvon Paquette, Gilles Rouleau, Monique St-Jean, Dominique Valiquette

Nous remercions également : Charlotte Côté, Jacques Goudreau, Alain Legault, Élisabeth Liston, Alain Marcoux, Jean-François Poulain, Lucie Speich, Marie Marthe Papineau, Danielle Vidal

Réalisation sur notre site Internet : Suzanne Cormier

Révision : Claire Gélinas, Céline Grenier, Francine Leblanc, Élisabeth Liston

Graphisme : Groupe Danalco

Photographie : Archives de l'arrondissement, Gilles Bolduc, Denis Labine, Élisabeth Liston, Marie-Pierre Taillon, Sylvie Trépanier

Impression : J.B. Deschamps inc.

Tirage : 43 500 exemplaires

Dépôt Légal : Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0822-0395 Vol. 23, n° 1

N.B. – L'emploi du générique masculin ne marque aucune discrimination et ne répond qu'à un souci de concision.

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des questions, veuillez vous adresser :
Mairie d'arrondissement : 4243, rue de Charleroi, Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5
Téléphone : 514 328-4000 - Télécopieur : 514 328-4299

Vous pouvez consulter l'Infonord sur notre site Internet www.ville.montreal.qc.ca, puis sélectionner l'arrondissement de Montréal-Nord.

Courriel : info@mtlnord.ca

